

L'excellente école de musique de la Ville de Tomblaine "TEMPO" vous propose ses auditions publiques qui visent à montrer la progression individuelle et collective de ses élèves. Venez constater par vous-mêmes.

Des professeurs qualifiés et compétents, une diversité d'instruments proposés à l'apprentissage, un projet pédagogique pertinent, une démarche qui permet l'accessibilité au plus grand nombre,... TEMPO est reconnue et réputée...

Sauf à la Métropole du Grand Nancy !

Le Grand Nancy a pris la compétence du subventionnement des écoles de musique depuis 2017. Or, la seule école de musique qui n'a pas été subventionnée par le Grand Nancy, ni en 2017, ni en 2018 est celle de Tomblaine !

Le Président de la Métropole a été interpellé deux fois en 2017 et en 2018 par le Président de l'association TEMPO et par moi-même en tant que Maire.

Aucune réponse acceptable n'est donnée. Il a été expliqué que seules les écoles dont le nom a été transmis par le Conseil Départemental au moment du transfert de compétence (car précédemment c'est le Conseil Départemental qui avait cette compétence) sont subventionnées par la Grand Nancy. On appréciera au passage l'attitude du Conseil Départemental qui n'a pas transmis le nom de l'école de Tomblaine...

Ce qui est grave c'est d'abord que lorsque la délibération pour subventionner les écoles de musique est présentée au Conseil de Métropole, il est caché aux Conseillers Métropolitains que l'école de Tomblaine a sollicité une subvention au même titre que les autres et qu'elle n'a pas été retenue. Il n'est pas dit que seule l'école de Tomblaine n'a pas été retenue.

Mais, surtout, lorsqu'une collectivité prend compétence pour subventionner un type d'associations, elle n'a pas le droit de "faire le tri", il n'y a aucune relation hiérarchique qui puisse s'installer entre cette collectivité et l'école de musique (au nom de la loi de 1901, les associations sont libres et autonomes). Par conséquent si la Métropole venait à tenter de se justifier en remettant en cause la grande qualité pédagogique de cette école, ça ne serait que prétexte fallacieux.

Je ne doute pas un instant que le Président de la Métropole va venir en personne ce mercredi 27 juin et ce samedi 30 juin pour constater cette qualité du projet pédagogique, les parents nombreux n'en attendrons pas mieux...

J'attends que dans un prochain Conseil de Métropole, cette injustice soit réparée, j'aimerais qu'André Rossinot réponde à mon courrier en ce sens. J'irai jusqu'au bout en terme de droit et d'équité pour poser ce problème.

Pendant ce temps-là, ce sont les enfants qui trinquent !



**ÉCOLE DE MUSIQUE TEMPO
AUDITION DES ÉLÈVES
(DÉBUTANTS)**

**MERCREDI 27 JUIN 2018
À 17H**

**ESPACE JEAN JAURÈS
TOMBLAINE**



**ÉCOLE DE MUSIQUE TEMPO
AUDITION DES ÉLÈVES
(INDIVIDUELS)**

**SAMEDI 30 JUIN 2018
À 17H**

**ESPACE JEAN JAURÈS
TOMBLAINE**